

Couches, le 18 novembre 2019

Objet : proposition de conciliation

Monsieur le maire,

Nous sommes une assemblée citoyenne locale siégeant à Couches, ouverte à tous les citoyennes et citoyens de Couches et des autres communes proches. Depuis plusieurs années vous avez bien voulu nous permettre l'accès à l'une des salles de la Maison des Associations pour tenir nos réunions et nous vous en sommes très reconnaissants.

Notre Assemblée a évolué avec le temps. Nous discutons au début de divers problèmes généraux d'actualité ou de société. Ces réunions avaient pour but de faire évoluer nos réflexions et d'apprendre à confronter nos idées en débats collectifs.

Puis est apparu, au niveau national, un sentiment généralisé de déficit démocratique qui a conduit, en particulier à l'ouverture de cahiers de doléances et le Président de la République à instaurer un « Grand Débat National ». Ce Grand Débat National a été ouvert un peu partout en France par les citoyens, quelles que soient leurs tendances politiques. Dans la dynamique de ce mouvement notre Assemblée a voulu s'intéresser à des problèmes plus concrets concernant le pays, depuis le niveau communal jusqu'au niveau national, toujours sans aucun parti pris politique partisan. Notre but est de développer la vie démocratique citoyenne, de porter un oeil attentif et critique sur tout ce qui conditionne notre vie quotidienne, quel que soit le niveau administratif concerné (commune, communauté de commune, département, région, niveau national, niveau européen...), et aussi être une Assemblée de proposition, susceptible d'apporter une aide à toute instance démocratique qui le souhaiterait.

Aucune de nos réunions n'a donné lieu jusqu'à présent à des désordres publics, aucun de nos écrits n'a été incitatif à une quelconque manifestation. Nous exprimons seulement notre point de vue d'Assemblée Citoyenne. Nos demandes, quand il y en a eu, ont toujours été faites dans le respect de la légalité républicaine.

Vous pourrez donc sans doute comprendre, Monsieur le maire, notre surprise et notre désappointement quand vous avez différé sans raison apparente les réponses à nos demandes, quand vous avez fait obstacle à la consultation de documents municipaux ouverts au public, quand vous nous avez refusé la salle de réunion par arrêté municipal (N° 105A 2019 du 23/10/2019) sous prétexte de « *faire respecter l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la salubrité publique* », évoquant « *des éléments de contexte (non explicités) faisant craindre des débordements et entraînant des troubles à l'ordre public* ».

Certains de vos propos rapportés par la presse (le JSL du 11/10/2019) faisaient état d'une "*contestation systématique*" et de "*critiques injustifiées*", propos qui semblaient manifestement viser notre Assemblée Citoyenne.

A notre avis, un maire se devrait de favoriser, de respecter et de faire respecter la vie démocratique qui s'exprime dans sa commune, même si les demandes ou avis exprimés, quand ils sont respectueux des lois, ne lui conviennent pas à titre personnel. Il s'avère que les critiques que vous avez exprimées, qui plus est, sans les avoir accompagnées d'aucune justification, portent un important préjudice à notre Assemblée vis à vis d'elle même et vis à vis de l'opinion publique.

Monsieur le maire, toutes ces considérations expliquent nos deux recours devant le tribunal administratif de Dijon, d'une part, et devant la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) préliminaire à une saisine du Tribunal administratif à partir de 4 janvier 2020, d'autre part.

Toutefois, dans un souci de bonne entente et d'apaisement des tensions, nous avons décidé de surseoir à nos recours auprès du Tribunal Administratif et d'entamer une démarche de médiation (ou règlement à l'amiable) de nos différends avec vous, sans participation d'avocat, ni de tribunal.

Si vous êtes d'accord, nous proposons que vous déclariez publiquement (par exemple par voie de presse) que :

1. l'Assemblée Citoyenne de Couches, de par ses activités, ne crée pas de trouble à l'ordre public
2. les citoyens n'ont rien à craindre en participant aux réunions de l'Assemblée Citoyenne de Couches
3. vous encouragez les citoyens à participer aux réunions de l'Assemblée Citoyenne de Couches, dans le cadre du développement de la démocratie locale et de la diversité de la libre expression
4. vous attribuez la jouissance de la salle n°3 de la maison des associations chaque samedi de 14h30 à 16h30 à l'Assemblée Citoyenne de Couches
5. vous vous engagez à communiquer tout document administratif et comptable de la commune, déclaré « communicable » par le simulateur de la CADA, à tout citoyen ou groupement de citoyen qui en fait la demande

A défaut d'une réponse à cette proposition, ou d'une proposition de rencontre sous 15 jours pour en débattre, nos démarches auprès des tribunaux se poursuivront.

Veillez agréer Monsieur le Maire nos salutations citoyennes